



SNUipp Pas de Calais
Maison des Sociétés
Rue Aristide Briand
62000 ARRAS
Tel/fax : 03 21 51 72 26
snu62@snuipp.fr
62.snuipp.fr

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : TOUS les remplaçants concernés !

Alors que le SNUipp-FSU 62 n'avait cessé d'interpeller le DASEN sur les difficultés de la mise en place précipitée de la réforme des rythmes à cette rentrée et notamment l'impact sur les ZIL : du côté de l'administration, c'était "silence radio" !

Jusqu'au 5 juillet (vous apprécierez la date !), où le Directeur académique a émis la proposition suivante :

- 1- Tous les ZIL (4 jours ou 4 jours 1/2) seront susceptibles d'effectuer des remplacements le mercredi,
- 2- En cas de dépassement des heures et entre chaque période, l'administration devra libérer le quota d'heures correspondant (heures déduites de l'APC ? du temps de classe ?... pas de précision), mais selon des modalités « négociées avec l'IEN » ... Vous apprécierez également la formule...

Vous devrez donc vous tenir à la disposition de votre IEN le mercredi matin (voire le samedi matin !), puisque vous serez susceptible d'être appelé en remplacement jusqu'à la dernière minute... Nous vous rappelons d'ailleurs que vous n'êtes pas obligés de communiquer vos coordonnées téléphoniques à votre IEN.

→ Peu importe si vous êtes père ou mère de famille et qu'à la dernière minute, vous deviez trouver (ou pas) des solutions pour faire garder vos enfants !

→ Peu importe si vous aviez prévu de disposer de votre temps autrement !

→ Pour le SNUipp-FSU il s'agit bien d'une astreinte déguisée pour les collègues remplaçants... Et, qui plus est, sans compensation financière, ni cadre légal !

Le SNUipp-FSU 62 a refusé de se positionner sur cette proposition, venue si tardivement !

La méthode employée démontre bien la volonté d'éviter toute concertation avec les organisations syndicales qui aurait pu permettre d'avancer sur cette question, et ainsi éviter les situations d'urgence dans lesquelles vous allez vous retrouver confrontés.

Par ailleurs, un courrier du DASEN devrait vous parvenir pour vous informer des nouvelles « modalités » de remplacement. Vos IEN devraient vous convier à une réunion afin « d'élaborer ensemble un fonctionnement raisonné ».

Vos représentants syndicaux du SNUipp-FSU 62 vous appellent donc à :

- Indiquer clairement vos contraintes aux IEN et leur faire part de vos difficultés éventuelles,
- noter scrupuleusement tout dépassement de vos obligations de service,
- nous contacter pour nous tenir informé de votre situation et nous permettre d'agir en conséquence le cas échéant.

Les remplaçants ne doivent pas faire les frais de la mise en place précipitée de la réforme des rythmes !

Le SNUipp-FSU 62 refusera toute forme d'annualisation du temps de travail quel que soit le type de poste !

C'est grâce à la cotisation des syndiqués que le SNUipp-FSU peut vous aider et vous défendre. Alors rejoignez-nous !

L'équipe du SNUipp-FSU 62